



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Le président Philippe Moccand salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la boursière et le public et cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Vingt conseillers sont présents, neuf se sont excusés et un ne l'est pas. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Adoption du PV de la séance du 17 juin 2019
2. Arrêté d'imposition 2020
3. Communications de la Municipalité
4. Divers et propositions individuelles

1. Adoption du PV de la séance du 17 juin 2019

Chaque conseiller communal ayant reçu le procès-verbal et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe au vote. Le procès-verbal est accepté par 18 voix et deux abstentions.

2. Arrêté d'imposition 2020

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances. Le président ouvre le débat.

Didier Planche commence par excuser Alain Casella qui est en arrêt accident. Il a eu un accident au travail. Il va mieux et va pouvoir recommencer la municipalité lundi prochain et son travail à la mi-octobre.

Le syndic souhaite donner un complément d'informations pour cet arrêté d'imposition. Il rappelle qu'en 2006, la commune a dû emprunter pour avoir des liquidités. A ce jour, nos liquidités sont saines. C'est plus facile de travailler dans cette situation. La municipalité avait présenté des budgets 2017, 2018 et 2019 déficitaires. Les comptes 2017 et 2018 ont été excédentaires. Cela est dû aux rentrées d'impôts et aux droits de mutation. Ces deux rentrées sont toujours des inconnues. De plus, on ne sait pas comment vont évoluer les charges ces prochaines années. C'est pourquoi la municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 73%. Cela évite de descendre de 1,5 point cette année puis de remonter de 1,5, 2 ou 3 point l'année prochaine. Didier Planche rappelle que l'arrêté d'imposition est voté chaque année. On pourra refaire le point l'année prochaine. Le syndic a participé à une séance avec Vuarrens et Bercher, deux communes qui sont assez proches concernant le nombre d'habitants, ces deux communes ont décidé de maintenir aussi le statu quo.

Sebastian Briales Gonin relève que le fait de maintenir le taux d'imposition, cela correspond à une augmentation. On veut être prudent, c'est certainement la meilleure chose à faire. Lors de la dernière séance le conseil a refusé la création d'un couvert d'entrée pour la grande salle. Il y a eu un commentaire de la municipalité disant que cela sera fait sans l'accord du conseil car pour un tel montant elle n'a pas besoin de l'avis du conseil. Si l'argent reçu en plus suite à ce maintien du taux est utilisé pour la création du couvert cela ne respecterait pas le vote du conseil.

Didier Planche dit que cela a été proposé dans le crédit pour la réfection du magasin. Cette partie du crédit a été refusée. Cela ne sera pas fait sans l'aval du conseil. Si la municipalité prévoit de faire ce couvert, cela sera mis au budget. Les coûts seront notés sous la rubrique grande salle. On pourra alors en discuter. La municipalité ne va rien faire dans le dos du conseil.

Le conseiller pense qu'il est bien de garder l'argent pour l'école, pour les enfants.

Didier Planche dit qu'il se pourrait qu'il y ait moins de rentrées d'impôts que prévu, moins de droits de mutation, que les charges augmentent et donc que les comptes soient déficitaires.

Le conseiller relève qu'il y a une peur d'augmenter les impôts de 3 ou 4 points. Il demande quand est la dernière fois que cela s'est passé.

Le syndic répond que la seule fois où ils ont diminué, il a fallu emprunter 500'000CHF car il manquait des liquidités. La municipalité propose de maintenir à 73% pour cette année et de voir pour l'année prochaine comment cela s'est passé. Il y a une augmentation de 1,5 point au niveau cantonal. Didier Planche relève qu'avec des liquidités saines, deux emprunts qui arrivent à échéance ont pu être remboursés. Tout ce que la municipalité peut rembourser, elle le rembourse afin de diminuer l'endettement. Cela permettra d'être prêt s'il faut à l'avenir refaire un crédit.

Sebastian Briaies Gonin demande à ce que la municipalité ne vienne pas, par la suite, dire que le couvert a été refait car on a pu épargner.

Le syndic redit que tout passe par le conseil. Il ajoute que les bâtiments doivent être entretenus chaque année. La porte de la grande salle est un nid à courants d'air. On parle beaucoup d'écologie, mais là ce n'est pas le cas. Si la porte est changée et qu'un couvert est créé, il y aura des économies d'énergie.

Christophe Delay dit que c'est le canton qui décide de reprendre un certain nombre de prestations. Il propose en contrepartie que les communes baissent leur taux d'impôts. Il trouve que ce n'est pas normal de forcer les communes à baisser le taux d'impôt et ainsi de mettre en danger les budgets, les investissements futurs. Cela ne fait plaisir à personne de payer plus d'impôts. Il faut aller se plaindre au canton. La question qui se pose est est-ce qu'on veut sécuriser l'avenir et continuer d'avoir une marge d'autofinancement afin de pouvoir faire évoluer notre commune. Tant mieux s'il y a un peu plus d'argent dans les comptes pour mener à bien des projets, pour donner un peu plus de confort à la commune. Il pense que ce n'est pas aux communes de faire l'effort d'une prestation qui est reprise par le canton. On peut discuter de la politique cantonale qui est d'augmenter systématiquement les impôts sur les personnes physiques sans jamais toucher les autres points d'impôts. Le débat est plus de savoir ce qu'on peut faire pour notre commune, est-ce qu'on veut conserver une certaine marge d'autofinancement, ne pas se mettre en danger du point de vue financier. Il y a des projets, notamment celui de l'école.

Sebastian Briaies Gonin est d'accord avec cela. Ce qui le dérange, c'est la manière de présenter les choses.

Frédéric Bauer demande quelle est la somme qui sera à la charge du canton et qui sera en moins pour la commune.

Alexandre Gygax répond que l'AVASAD, cela représente 90000CHF pour la commune d'Essertines.

Frédéric Bauer dit que cela correspond à 3 points d'impôts de gagné pour la commune.

Le syndic répond que cela permet d'anticiper une éventuelle augmentation. Il ajoute que, quand il y a eu la réforme policière, le canton a dit que cela serait de 2 points, mais au final cela fait 3,5 points d'impôt. On va donc toujours dans l'incertitude.

Alexandre Gygax complète en disant que quand il y a eu la réforme policière, le canton a obligé les communes à descendre le point d'impôt. Cela n'est plus possible juridiquement à ce jour. C'est l'UCV qui a commencé des négociations par rapport à la RIE3. Pour la RIE3, il y avait une perte d'environ 50 millions pour les communes sur l'ensemble du territoire cantonal. A ce moment, le canton a dit qu'il reprenait l'AVASAD. Ils ont estimé à 2,5 points d'impôt. Le canton a proposé aux communes de garder un point et demi pour la compensation de la RIE3 et de baisser de un point pour les citoyens.

Alain Kling trouve qu'il est bien d'avoir des finances saines, qu'il est sage de laisser les impôts ainsi. Il ajoute que le fait de présenter des finances saines alors qu'un plan d'endettement de 400% a été présenté n'est pas trop cohérent.

Didier Planche répond qu'en début de législature un tableau des investissements a été présenté. Le plafond d'endettement demandé était de 13 millions. Le conseil l'a descendu à 10. Oui, il y a deux discours différents. Actuellement, la commune investit. On a un magnifique restaurant, on investit dans le magasin. Notre commune est au bout du district. Si on ne se bat pas pour garder des choses dans notre village et

aller de l'avant, on n'aura plus rien du tout. Quand il faut être prudent, la municipalité essaie d'épargner et quand il faut aller de l'avant, il faut y aller.

Ludovic Bliesener relève que la commission de gestion et des finances, dont il fait partie, suggère à la municipalité que ces 40'000CHF soit économisés, soit épargnés. Il demande si c'est une volonté de la municipalité ou si la volonté est de dépenser, d'investir cette somme.

Didier Planche répond que la volonté c'est épargner. En premier, de rembourser tout ce qui peut l'être. En ayant des liquidités, cela nous permettra d'aller de l'avant. Cela nous diminue notre endettement.

Samuel Collet demande si la commune a déjà été confrontée à un taux d'intérêt négatif.

Le syndic répond que cela n'a pas été le cas.

Alain Kling demande si cela serait possible d'avoir un plan à 5-10 ans des projets qui vont être faits.

Didier Planche répond que le plan des investissements a été fait en début de législature. Les plans ne sont pas faits à 10-15 ou 20 ans car une législature dure 5 ans. Les municipaux actuels ne vont pas décider pour les autres.

Ludovic Bliesener demande s'il est possible de rappeler les investissements qui doivent encore être faits pour cette législature.

Le syndic dit qu'il reste la STEP, la déchetterie et les aménagements routiers. Le collège sera hors législature.

Il n'y a plus de question ni de remarque. On passe au vote.

Le conseil communal :

- accepte l'arrêté imposition 2020 par 17 pour et 3 abstentions.

3. Communications de la Municipalité

Didier Planche annonce que la nouvelle centrifugeuse va arriver le 28 octobre. L'ancienne va partir à la mi-octobre, après révision. Concernant les travaux de la réfection de la STEP, tout le matériel a été commandé. La maison Techfina attend la réception du matériel. Le début des travaux est prévu à la reprise de janvier.

Christian Gonin dit que les transformations du magasin continuent. Ils espèrent être prêts pour la fin de l'année afin de faire l'inventaire et déplacer la marchandise en même temps. Concernant les routes, quelques travaux d'aménagement de regards sur la rue du Coin et celle de l'Eglise ont été effectués. Les regards claquaient. Il y en a encore. C'est prévu d'en changer chaque année une série. Ces regards ont plus de 30 ans. Avant, ils faisaient 5 tonnes. Maintenant ils sont plus gros. Cela coûte assez cher de les refaire. Une étude est en cours concernant l'aménagement routier de la grande route. A voir si cela figurera aux investissements de l'année prochaine.

Michel Collet rappelle que notre employé communal, Sylvain Jacot, a démissionné au 30 juin de cette année. La municipalité a engagé un auxiliaire en juillet et août. Cela s'est bien passé. La municipalité a reçu 110 candidatures pour la mise au concours du poste d'employé communal. 6 personnes ont été auditionnées. C'est John Vidmer qui a été engagé au 1^{er} septembre, au taux de 100%. Il a 34 ans, est paysagiste depuis l'âge de 16 ans et habite Daillens. Pierre-Alain Thonney va réduire son taux dès le 1^{er} janvier.

Autre sujet, le règlement général de police. Un groupe de travail composé de trois conseillers a terminé ses travaux. La prochaine étape se déroulera lors de la deuxième quinzaine d'octobre. Le projet sera discuté à la municipalité. Puis il sera soumis à la juriste cantonale et enfin au conseil.

Alexandre Gyax relève que le social coûte très cher. Mais des prestations sont créées en contrepartie. Une antenne « Espace proche » pour les proches aidants a été créée. Ils sont à disposition pour un espace d'écoute, des entretiens individuels pour aiguiller les personnes qui sont proches aidants. Ils font des ateliers pour découvrir ces tâches qui sont lourdes.

L'ASIRE et l'EFAGE ont eu leur assemblée la semaine passée. Les budgets ont été acceptés. A l'ASIRE, il y a eu un amendement sur les camps et courses qui a été accepté.

4. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle que le samedi 20 octobre aura lieu le premier tour des élections fédérales. Le deuxième tour se déroulera le 24 novembre. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le 2 décembre. Il demande aussi aux membres du conseil de réserver la date du 30 mars 2020 car le conseil se déroulera dans la salle du Grand Conseil à Lausanne. Le programme est en cours d'élaboration. Nous partirons vers 18h d'Essertines afin de pouvoir faire une visite. Le député Jean-Luc Bezençon nous accompagnera.

Samuel Collet a appris que les pompiers allaient déménager. Il demande à la municipalité si elle a déjà une idée pour le réaménagement de ces locaux.

Christian Gonin dit qu'il y a des idées, mais rien de concret. Le déménagement a été officialisé jeudi dernier, le 26 septembre.

Alain Kling demande s'il serait possible de refaire les écriteaux sur les chemins bétonnés afin que l'on puisse y circuler en vélo.

Christian Gonin répond que la réglementation concernant la circulation sur les chemins bétonnés est assez compliquée. A l'époque, une signalisation non officielle a été faite. Le municipal a regardé pour refaire tous les panneaux. Il y en a pour un peu plus de 15'000CHF pour ne refaire que les panneaux, sans compter la mise à l'enquête et le travail. Le service des routes dit qu'il faudrait enlever tous les écriteaux. La municipalité a décidé de les laisser car cela restreint le trafic. Mais en principe la circulation est autorisée sur les chemins bétonnés.

Alain Kling dit qu'en ville les vélos ne respectent pas les panneaux et que les trottinettes c'est encore pire. Le fait d'éduquer les enfants à respecter les panneaux est bien.

Le municipal dit qu'il a été décidé de laisser les panneaux qui étaient déjà afin d'inciter les gens à ne pas aller sur les chemins bétonnés, mais que théoriquement ils devraient les enlever.

Alain Kling dit qu'il existe d'autres choses, comme du marquage sur la route

Christian Gonin relève que le marquage sur la route est très cher.

Mélanie Gonin Crepaldi demande si le taux des employés communaux est suffisant par rapport au travail qu'il y a à faire dans la commune.

Michel Collet dit que lors d'un examen, il a été jugé insuffisant. Sylvain Jaccot était à 60% et Pierre-Alain Thonney à 100%. Maintenant, John Vidmer est à 100% et Pierre-Alain Thonney à 90%. Il y a donc eu une augmentation de 30%. Certains travaux qui étaient facturés à des tiers vont être effectués par les employés communaux, par exemple la taille des arbres, la conciergerie du petit collège de Nonfoux.

Mélanie Gonin Crepaldi dit qu'on lui a posé la question par rapport au cimetière qui est laissé un peu à l'abandon.

Michel Collet dit que c'est à l'ordre du jour et qu'il y travaille.

La conseillère ajoute que certaines personnes seraient disponibles pour nettoyer le cimetière.

Il n'y a plus de remarque.

Philippe Moccand donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Moccand

Lauriane Chuard